

NATIONS UNIES

Troisième session du Groupe spécial d'experts
de la normalisation des noms géographiques
2 au 12 février 1971

Document d'information n° 1

Reproduction de la Résolution 19 sur les noms géographiques,
adoptée par la Sixième Conférence cartographique régionale
des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient

19. NOMS GEOGRAPHIQUES

A

La Conférence.

Prenant note des résolutions de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, tenue à Genève en 1967, 14/

Constatant d'autre part que la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques se tiendra à Londres au début de 1972,

Reconnaît la nécessité de normaliser les noms géographiques tant nationalement qu'internationalement et l'importance d'une action suivie des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et des membres de ses institutions spécialisées et d'autres organisations internationales intéressées pour le progrès de la normalisation des noms géographiques;

Fait sienne la résolution 4, 15/ par laquelle la Conférence de Genève a demandé que chaque pays crée un organisme national des noms géographiques, consistant en un organe permanent ou en un groupe coordonné d'organes ayant des attributions et des instructions nettement définies en ce qui concerne la normalisation des noms géographiques et l'établissement des principes applicables à la normalisation des noms à l'intérieur du pays;

Favorise la proposition faite par la Conférence de Genève, de former des groupes linguistiques et géographiques; 16/

14/ Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Rapport de la Conférence, vol. I, pages 11 à 13 (No. de vente : F.68.I.9)

15/ Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Rapport de la Conférence, vol. I, pages 11 à 13 (No. de vente : F.68.I.9)

16/ A l'appui de cette résolution, un groupe de travail de la région ECAFE recommande que chaque division commence à tenir des réunions régionales et désigne des représentants au Groupe spécial d'experts des Nations Unies pour la normalisation des noms géographiques: Les représentants des pays suivants d'Asie sud-orientale: République du Viet Nam, Thaïlande, Malaisie, Singapour, Indonésie et Philippines ont désigné à l'unanimité la Thaïlande pour représenter la division à la troisième session du Groupe spécial d'experts pour la normalisation des noms géographiques, qui doit se tenir à New York en février 1971. La Thaïlande sera donc chargée de convoquer des réunions régionales à Bangkok quand il y aura lieu; les représentants de la Birmanie, de la République du Viet Nam, du Cambodge, du Laos, de la Thaïlande, de la Malaisie, de Singapour, de l'Indonésie et des Philippines seront invités à y faire connaître leurs idées, de façon que la Thaïlande ait au Groupe d'experts une position représentative de l'ensemble de la région. Le Comité IV recommande vivement d'envoyer des délégués nationaux à la Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques; en effet, seul un délégué national peut vraiment exposer les innombrables problèmes qui se posent à chaque pays intéressé, et le Groupe d'experts ne peut offrir une solution que s'il connaît l'existence de ces problèmes dans chaque pays d'Asie sud-orientale où la situation est parfois des plus complexes, car il peut s'y trouver des sociétés multilingues et des minorités linguistiques.

Recommande que les divisions linguistiques et géographiques représentant l'Asie commencent à tenir des réunions régionales et désignent des représentants au Groupe d'experts de l'ONU;

Recommande en outre de dresser des listes et répertoires nationaux de noms normalisés pour les besoins internationaux et de constituer un réseau de communications pour échanger des données sur la normalisation des noms, des glossaires des termes régulièrement employés pour désigner les phénomènes géographiques, des répertoires de noms normalisés et des documents annexes conformément aux objectifs, aux fonctions et au mode de fonctionnement du Groupe d'experts, énoncés dans le rapport de ce groupe sur les travaux de sa deuxième session, tenue à New York en mars 1970;

Prie instamment tous les Etats Membres des Nations Unies, les membres des institutions spécialisées et les organisations internationales intéressées d'envoyer des représentants à la Conférence qui se tiendra à Londres en 1972.

B

La Conférence,

Prenant note des travaux du Groupe d'experts pour les noms géographiques, créé par la résolution 1314 (XLIV) du Conseil économique et social,

Considérant l'importance d'une normalisation nationale et internationale des noms pour les cartes et les atlas en tant qu'instrument de coopération internationale,

Donne tout son appui au Groupe d'experts chargé d'assurer en permanence la coordination et la liaison entre les nations en vue de faire progresser la normalisation des noms géographiques et d'encourager la formation et les travaux des divisions linguistiques et géographiques;

Fait sieme la décision tendant à faire participer le Groupe d'experts à la préparation de la Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques qui doit se tenir à Londres au début de 1972,

Fait sieme également la décision tendant à ce que les trois groupes de travail créés par le Groupe d'experts lors de sa réunion à New York en mars 1970 pour étudier les sujets ci-après :

a) Noms des détails topographiques sous-marins,

b) Noms topographiques extra-terrestres,

c) Système unique de transcription des noms en caractères latins

fassent rapport à la Conférence qui doit se tenir à Londres en 1972;

Prie instamment le Groupe d'experts

- a) de formuler des recommandations pour la normalisation nationale des noms,
- b) d'indiquer quelle devrait être la forme des répertoires nationaux des noms géographiques,
- c) d'étudier le problème des systèmes de transcription en caractères latins et de recommander des solutions appropriées à la Conférence qui doit se tenir prochainement.

6

La Conférence,

Prenant note des premières mesures que la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques a prises à Genève en 1967, pour résoudre le problème de la transcription des noms géographiques écrits en caractères non latins,

Prenant aussi note des résolutions par lesquelles cette Conférence a accepté le système que la Thaïlande emploie officiellement et celui que l'Iran emploie officiellement pour transcrire en caractères latins leurs noms géographiques, ^{27/}

Attire l'attention des membres de la prochaine Conférence sur la normalisation des noms géographiques, qui doit se tenir à Londres en 1972, sur l'opportunité d'adopter, pour chaque alphabet non latin, un système unique de transcription à employer dans les cartes internationales, bien qu'une grande diversité de transcriptions populaires doive inévitablement subsister, puisque chaque langue a ses particularités de graphie.

7 novembre 1970